

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/005000

Rapport n°6.3 - Commune de Saint-Vit - Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Commune de Saint-Vit – Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « PLUi »	Montant prévu au budget 2019 : 1 451 896 € Montant de l'opération : 71 820 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole est l'autorité compétente pour poursuivre les procédures d'élaboration et d'évolution en cours des documents d'urbanisme locaux.

Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) du PLU de la commune de Saint Vit est présenté ci-après afin de permettre au Conseil Communautaire de débattre sur les orientations générales du PADD.

Une fiche de synthèse présentant le projet de PADD est annexée au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5215-20 ;

Vu l'accord donné par la commune de Saint Vit, par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2018, au Grand Besançon pour mener à bien la procédure d'élaboration de son PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, EPCI compétent de plein droit en matière d'urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Vit en date du 26 janvier 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Par délibération en date du 26 janvier 2017, la commune de Saint Vit a prescrit la révision de son PLU en fixant les objectifs suivants :

- Devenir la porte ouest de l'agglomération bisontine
- Ouvrir des terrains à l'urbanisation et y prévoir des orientations d'aménagement et de programmation
- Pérenniser le développement et l'économie locale
- Préserver les espaces agricoles et terres de valeur
- Gérer et protéger les espaces forestiers
- Respecter le PPRI et prendre en compte les risques
- Mettre le PLU en conformité avec entre autres le volet écologique et le SCoT
- Régulariser des parcelles et leur nature d'utilisation (résidentiel ou professionnel...)
- Mise en sécurité du schéma de circulation du centre-ville
- Définir le développement des zones commerciales.

A l'issue d'un travail mené par les élus locaux et communautaires, en coordination avec les Personnes Publiques Associées (PPA), les habitants et avec l'assistance du bureau d'études IAD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la commune de Saint Vit est construit autour des orientations générales suivantes :

1. Un projet de renforcement et de requalification de la ville dans la poursuite des actions engagées ;
2. Un projet de développement ambitieux en tant que « commune relais » du SCoT, dans un cadre de développement durable et de rééquilibrage de la ville ;
3. Un projet patrimonial et environnemental en lien avec les composantes du territoire (vallée du Doubs, karst des avant-monts du Jura...).

Considérant le débat sur les orientations du PADD qui s'est tenu au sein de la commission n°6 du Grand Besançon Métropole du 2 octobre 2019 ;

Considérant le débat sur les orientations du PADD qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de Saint Vit le 16 octobre 2019 ;

Vu le projet de PADD, envoyé par voie dématérialisée et annexé au présent acte ;

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie de Saint Vit et aux sièges du Grand Besançon Métropole durant un mois.

Après avoir entendu l'exposé sur la base de la synthèse et des orientations du PADD, le Conseil de Communauté disposent des éléments nécessaires pour débattre du PADD du projet de PLU de la commune de Saint Vit.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Saint-Vit.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0